

**Mise en garde**

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 3 décembre 2018 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement  
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa  
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan (mairesse suppléante)

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. André Brideau, Directeur des travaux publics  
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire substitut d'arrondissement  
Mme Mélanie Diné, secrétaire recherchiste  
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique d'Outremont

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

Le président présente les élues et élu. Il présente par la suite l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

---

**10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLUS(ES)**

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 01 ET SE TERMINE À 19 H 34.

---

**10.03 - RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES PAR LES CITOYENS LORS DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Monsieur le maire revient sur les questions des citoyens adressées lors de la séance du conseil tenue le 5 novembre 2018.

---

**CA18 16 0374**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2018, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Ajout du point suivant sous « Affaires nouvelles » par la conseillère Valérie Patreau :

« 70.01 DÉCLARATION POUR LA RECONNAISSANCE DE L'URGENCE CLIMATIQUE – OUTREMONT ».

10.04

---

**10.05 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 38 ET SE TERMINE À 20 H 48.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
ÉMILE KUTLU	AVENUE LAURIER
ALFRED BERNIER	ILOT SAINT-VIATEUR
ALEXANDRA TROUBETZKOY	ILOT SAINT-VIATEUR
MURIEL JAOUICH	LIEU DE CULTE
BRIGITTE GASPANYAN	AVENUE LAURIER
PIERRE LACERTE	CCU

---

**CA18 16 375**

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 48 ET SE TERMINE À 21 H 46.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MADELEINE MARCIL	CIRCULATION À SENS UNIQUE AVENUE DE L'ÉPÉE
MARICLAUDE OUMET	RÉALISATIONS MARQUANTES DE PROJET MONTRÉAL
CÉLINE FORGET	EN APPUI À UNE RECOMMANDATION DE ME PAQUET
MARY SODESTROM	STATIONNEMENT SUR DUROCHER
FRANCINE UNTERBERG	ARCHIVES D'OUTREMONT
JACQUELINE GREMAUD	OUTREMONT ET SON DÉVELOPPEMENT
YEHUDA WINTERFELD	FÊTE DE HANOUKA
MONIQUE HERVIEUX	LE RAMASSAGE DES FEUILLES

---

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 21 H 46 À 22 H 01.

---

#### CA18 16 0376

##### APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 novembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

#### CA18 16 0377

**DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE AFIN DE PERMETTRE À L'ORGANISME LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN PROJET D'ART MURAL SUR LE MUR SITUÉ DU CÔTÉ EST DU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL D'OUTREMONT**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Mindy Pollak

**DE DONNER** un accord de principe afin de permettre à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron de déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, et ce, selon les conditions énumérées au dossier décisionnel;

**DE CLARIFIER** avant la mise en place du projet les éléments concernant entre autres le processus de sélection, la propriété, les implications financières et les responsabilités entourant notamment l'entretien de cet art mural.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1182504045

---

**CA18 16 0378**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES DEMANDES DE PAIEMENT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

**DÉPÔT** des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018.

30.01 1186983016

---

**CA18 16 0379**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018.

30.02 1186983017

---

**CA18 16 0380**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2018**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2018.

30.03 1183489024

---

**CA18 16 0381**

**AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE DE 11 526,24 \$ (TAXES INCLUSES) À LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP07/11-17 POUR LA GESTION ET LA REPRISE DU PRR 2018, MAJORANT AINSI LE CONTRAT DE BASE À 225 295,52 \$ (TAXES INCLUSES)- DÉPENSE PROVENANT DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**COMPTE TENU DES MOTIFS INDIQUÉS AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL 1185078024, IL EST RECOMMANDÉ AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ADOPTER UNE RÉOLUTION DEMANDANT AU COMITÉ EXÉCUTIF :**

**D'AUTORISER** une dépense supplémentaire de 11 526,24\$, taxes incluses, à la firme GHD Consultants Ltée suite à l'appel d'offres public SP07/11-17 pour la gestion et la reprise du PRR 2018, majorant ainsi le contrat de base à 225 295,52 \$ (taxes incluses) – Dépense provenant du PTI de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1185078024

---

---

**CA18 16 0382**

**APPROUVER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2019**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2019, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel; séances qui ont lieu dans la salle du conseil au 530, avenue Davaar, Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1183489025

---

**CA18 16 0383**

**AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE SOMME DE 60 568,13 \$, TAXES APPLICABLES INCLUSES, À LA FIRME CAMP SPORTMAX INC. EN PAIEMENT DES REDEVANCES SUR LES REVENUS PERÇUS À LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY DURANT LA SAISON ESTIVALE 2018 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 60 568,13 \$, taxes applicables incluses, à la firme Camp Sportmax inc. en paiement des redevances sur les revenus perçus à la piscine John-F.-Kennedy durant la saison estivale 2018;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1182504044

---

**CA18 16 0384**

**ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER DE 2019)**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 novembre 2018 et que des copies ont été remises aux élu(e)s;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** le *Règlement sur la taxe relative aux services (Exercice financier de 2019)*;

L'objet de ce règlement est d'imposer et de prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1186695028

---

## CA18 16 0385

### ADOPTION - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné le 5 novembre 2018 et que des copies ont été remises aux élu(e)s;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

#### PROPOSITION PRINCIPALE :

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)* de l'arrondissement d'Outremont;

L'objet de ce règlement est d'adopter les tarifs applicables pour l'exercice financier 2019.

-----

#### AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Philippe Tomlinson

**QUE** l'article 22 du projet de règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) soit remplacé par le texte suivant :

22. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement sur la voie publique réservée aux résidents (vignettes) sont équivalents à 1,00 \$ pour 1 gramme de CO<sub>2</sub> par km suivant les données de référence établies par Ressources naturelles Canada en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dont copie est jointe au présent règlement en Annexe A, pour un minimum de 120,00 \$;

Pour les véhicules non répertoriés à l'Annexe A du présent règlement, les frais exigibles sont de 120,00 \$.

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE SUR L'AMENDEMENT**

**VOTE EN FAVEUR:** Jean-Marc Corbeil

**VOTENT CONTRE:** Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

AMENDEMENT REJETÉ À LA MAJORITÉ.

-----

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

### **CA18 16 0386**

#### **ADOPTION - RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL LAURIER OUEST - OUTREMONT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET IMPOSANT UNE COTISATION**

**ATTENDU QUE** la Société de développement commercial Laurier Ouest -Outremont a procédé, le 19 septembre 2018, à l'adoption de son budget 2019 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du Règlement sur les sociétés de développement commercial (2004-16);

**ATTENDU QUE** la somme des cotisations obligatoires versées à la Société de développement commercial Laurier Ouest pour l'année 2019 doit atteindre 54 842,00 \$, ce qui se traduit par un taux de cotisation établi par le Service des finances, appliqué sur la base de cotisation de chaque établissement visé;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et qu'il a été mis à la disponibilité du public à l'entrée de la salle du conseil lors de la séance du 5 novembre 2018;

**ATTENDU QU'**un avis de motion à été donné à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation* » serait adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et que ce projet de règlement a été déposé;

**ATTENDU QU'**une modification mineure touchant le taux de cotisation final a été apportée au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2019, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'ADOPTER** le *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.*

L'objet de ce règlement est d'imposer une cotisation (qui a fait l'objet d'une modification mineure).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### **CA18 16 0387**

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE PB-20**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(es) avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage*

(1177) » afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone PB-20, sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

40.04.1 1184375049

---

#### **CA18 16 0388**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE PB-20**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé de son dépôt et d'un avis de motion donné à la présente séance;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté au conseil lors de l'avis de motion donné à la présente séance et que des copies ont été remises aux élus;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le premier projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

Ce projet de règlement vise à modifier la grille des usages et des normes de la zone PB-20;

**DE TENIR** une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aux dates, heures et lieu à être déterminé par la Secrétaire substitut d'arrondissement, le tout en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires de l'arrondissement (AO-3)*;

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

40.04.2 1184375049

---

#### **CA18 16 0389**

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME NUMÉRO AO-2 AFIN DE MODIFIER LA RÉPARTITION DES MEMBRES**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement consultatif d'urbanisme (AO-2)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

40.05 1184375051

---

#### **CA18 16 0390**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT NUMÉRO 1171 - AGRANDISSEMENT DE LA ZONE D'ARRÊT INTERDIT SUR LE CÔTÉ SUD DE L'AVENUE DUCHARME ENTRE LES AVENUES DAVAAR ET MCEACHRAN**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce règlement est d'agrandir la zone d'arrêt interdit sur le côté sud de l'avenue Ducharme entre les avenues Davaar et McEachran.

40.06 1185069030

---

### **CA18 16 0391**

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES DE L'AVENUE MANSEAU VERS L'AVENUE OUTREMONT**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce règlement est le déplacement temporaire de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires de l'avenue Manseau vers l'avenue Outremont.

40.07 1185069031

---

### **CA18 16 0392**

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX AUTOBUS SCOLAIRES SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE QUERBES ENTRE LES AVENUES ELMWOOD ET FAIRMOUNT**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce règlement est l'implantation d'une zone de stationnement réservé aux autobus scolaires sur le côté est de l'avenue Querbes entre les avenues Elmwood et Fairmount.

40.08 1185069032

---

### **CA18 16 0393**

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE SUR LE CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la*

*circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce règlement est l'implantation d'une zone de débarcadère sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne.

40.09 1185069033

---

#### **CA18 16 0394**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DÉBARCADÈRE POUR PERSONNES HANDICAPÉES SUR LE CÔTÉ EST DE L'AVENUE BLOOMFIELD ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET DUCHARME**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et dépose ce projet de règlement.

L'objet de ce règlement est l'implantation d'une zone de débarcadère pour personnes handicapées sur le côté est de l'avenue Bloomfield entre les avenues Van Horne et Ducharme

40.10 1185069034

---

#### **CA18 16 0395**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'ORGANISME « LES AMIS DE LA RUE HUTCHISON », LE 9 DÉCEMBRE 2018 DE 17 H 30 À 18 H, DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « ALLUMAGE DE MENORAH ET RASSEMBLEMENT CITOYEN » QUI SE DÉROULERA DEVANT LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT, FACE AU 543, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE**

La conseillère Mindy Pollak déclare qu'elle s'abstiendra de voter, car elle siège sur le conseil d'administration de l'organisme requérant

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**DE REFUSER** l'endroit proposé pour cet événement et de le déplacer Centre Communautaire Intergénérationnel (CCI) et au café-rencontre du CCI.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1186737005

---

#### **CA18 16 0396**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 749, CHEMIN DE LA CÔTE SAINTE-CATHERINE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 7.14 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AUTORISANT UN AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UNE MARGE DE REcul DE 1,92 MÈTRE PLUTÔT QUE 3,0 MÈTRES - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT EN AIRE DE PLANCHER DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 octobre 2018, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 3 octobre 2018, la demande de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié relativement à cette demande de dérogation mineure dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 1<sup>er</sup> novembre 2018 afin de statuer sur ladite demande;

**ATTENDU QUE** les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375042;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**Pour l'immeuble situé au 749, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :**

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure à l'article 7.14 du *Règlement de zonage* (1177) autorisant un agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul de 1,92 mètre plutôt que 3,0 mètres sans rendre l'ensemble de la construction conforme à la réglementation.

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA tels que les plans déposés et présentés.

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- La cour avant donnant sur l'avenue Robert devra être complètement végétalisée jusqu'à l'allée d'accès au garage sans utiliser de gazon renforcé ou de pavé alvéolé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1184375042

---

#### **CA18 16 0397**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 625, AVENUE WISEMAN - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À UN AGRANDISSEMENT EN COUR ARRIÈRE**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

**DE RETOURNER** ce dossier pour étude au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1184375046

---

#### **CA18 16 0398**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU, 705, AVENUE QUERBES - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé de refuser, à sa séance du 7 novembre 2018, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 ;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375055 ;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

---

**DE REFUSER** la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 705, avenue Querbes, relativement à la modification de l'apparence extérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1184375055

---

### **CA18 16 0399**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 1420, BOULEVARD DU MONT-ROYAL ; 367, AVENUE QUERBES ; 261, AVENUE DE L'ÉPÉE ; 19, AVENUE BELOEIL ; 7, AVENUE COURCELETTE ; 1044 À 1052, AVENUE LAURIER OUEST ; 1295, AVENUE VAN HORNE ; 550, AVENUE DAVAAR - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 7 novembre 2018, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375054;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

#### **1420, boulevard du Mont-Royal;**

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- L'aménagement paysager devra faire l'objet d'une décision ultérieure et est ainsi retiré de la demande actuelle.

Orientations des membres relativement à l'aménagement paysager :

Les plans d'aménagement devront être plus détaillés relativement à la composition végétale proposée en établissant un lien avec la végétation du Site patrimonial du Mont-Royal;

La gestion de l'espace public et de l'espace privé sur le site devrait être mieux illustrée, entre autres, en indiquant les parcours piétons proposés et le lien avec les sentiers publics existants;

Les détails des clôtures de la piscine et du terrain de tennis devront être déposés;

Les détails de l'aménagement autour des transformateurs sur socle devront être déposés.

#### **367, avenue Querbes;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Pour la porte d'entrée principale, un caisson de la même hauteur que le caisson de la porte principale devra être ajouté aux panneaux latéraux;
- À l'arrière, les fenêtres fixes de part et d'autre de la porte à double vantaux devront être réduites et la brique devra être conservée pour avoir une hauteur de 36" à partir de la terrasse;
- À l'arrière, des linteaux de pierre, tel que l'existant, devront être ajoutés aux nouvelles ouvertures.

#### **261, avenue de l'Épée ;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Pour les fenêtres en façade, une soumission modifiée indiquant que les montants de bois seront conservés devra être déposée avant l'émission du permis;

- La terrasse arrière doit être retirée du projet puisque celle-ci ne respecte pas les critères de PIIA et les orientations du CCU. Un nouveau projet prenant en considération le cadre bâti existant et les commentaires des membres du CCU devra être déposé.

**19, avenue Beloeil ;**

**7, avenue Courcelette ;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Afin de mieux s'harmoniser à l'ensemble du mur et faire un lien avec la fenêtre tripartie du 2<sup>e</sup> étage, la porte coulissante proposée au mur arrière devra comporter trois panneaux;
- L'ouverture fixe au mur latéral droit est surdimensionnée et devra être réduite. Une fenêtre à battant et tripartie, telle que nous en retrouvons sur les autres élévations, devra être installée. Pour ce faire, nous recommandons que la pierre retirée au mur arrière soit récupérée.

**1044 à 1052, avenue Laurier ;**

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Les volets devront être retirés du projet;
- Afin de distinguer les fonctions résidentielles et commerciales, les ouvertures aux étages devront être conservées dans les tonalités de beige;
- L'auvent souple devra être retiré du projet de transformation et devra plutôt être présenté lors d'une éventuelle demande d'affichage.

**1295, avenue Van Horne ;**

**550, avenue Davaar ;**

Avec la réserve suivante identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Le bâtiment accessoire devra être situé en cour arrière rapproché le plus possible de la ligne arrière du lot tel qu'indiqué dans la résolution du conseil d'arrondissement CA17 16 0412.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1184375054

---

**CA18 16 0400**

**INFORMER LE CONSEIL DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION POUR LE 405, AVENUE BEAUBIEN**

**D'INFORMER** le conseil du dépôt d'une demande d'autorisation de démolition pour l'immeuble situé au 405, avenue Beaubien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1184375053

---

**CA18 16 0401**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 439, AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU PARAGRAPHE 1° DE L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-069 AFIN DE PERMETTRE QUE LA HAUTEUR PLANCHER-PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSÉE SOIT DE 3,9 MÈTRES, SOIT MOINS QUE 5 MÈTRES - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU PARAGRAPHE 7° DE L'ARTICLE 25**

**DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-069 AFIN DE PERMETTRE QUE LE NIVEAU DU REZ-DE-CHAUSSÉE SOIT À 2,8 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA CHAUSSÉE, SOIT PLUS DE 1 MÈTRE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 10.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UN SEUL EMPLACEMENT DE CHARGEMENT, ALORS QUE DEUX EMPLACEMENTS DE CHARGEMENT SONT REQUIS**

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 17 octobre 2018, les demandes de dérogations mineures en vertu du Règlement 1180;

**ATTENDU QU'**un avis a été publié relativement à ces demandes de dérogations mineures dans les journaux soit l'Express d'Outremont et Le Devoir le 1<sup>er</sup> novembre 2018 afin de statuer lesdites demandes;

**ATTENDU QUE** les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1184375048;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**Pour l'immeuble situé au 439, avenue Thérèse-Lavoie-Roux :**

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure au paragraphe 1° de l'article 25 du règlement numéro 06-069 afin de permettre que la hauteur plancher-plafond du rez-de-chaussée soit de 3,9 mètres, soit moins que 5 mètres;

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure au paragraphe 7° de l'article 25 du règlement numéro 06-069 afin de permettre que le niveau du rez-de-chaussée soit à 2,8 mètres au-dessus du niveau de la chaussée, soit plus de 1 mètre;

**D'APPROUVER** la demande de dérogation mineure à l'article 10.3 du *Règlement de zonage* (1177) afin d'autoriser l'aménagement d'un seul emplacement de chargement, alors que deux emplacements de chargement sont requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.06 1184375048

---

#### **CA18 16 0402**

**ENTÉRINER LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ADOPTÉE PAR LE BUDGET 2019 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ENTÉRINER** la structure organisationnelle adoptée par le budget 2019 de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1183711018

---

#### **CA18 16 0403**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**DÉPÔT** des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers de l'arrondissement d'Outremont.

60.01 1183711019

---

**CA18 16 0404**

**AFFAIRES NOUVELLES - DÉCLARATION POUR LA RECONNAISSANCE DE L'URGENCE CLIMATIQUE - OUTREMONT**

**ATTENDU QUE** le 10 septembre dernier, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a affirmé que « si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons (...) des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent »;

**ATTENDU QUE** le 7 octobre dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a déposé un rapport qui constate l'urgence d'agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire;

**ATTENDU QUE** les villes représentent plus de 60 % de la population mondiale;

**ATTENDU QUE** le 5 novembre dernier, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), qui regroupe 82 municipalités de la région montréalaise, a adopté à l'unanimité la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, visant à accélérer l'implantation de mesures de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, et à inciter les autres paliers de gouvernement à faire de même;

**ATTENDU QUE** le 19 novembre dernier, la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, visant à accélérer l'implantation de mesures de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, et à inciter les autres paliers de gouvernement à faire de même;

**ATTENDU QUE**, tel que le souligne le Pacte pour la transition, une initiative citoyenne québécoise signée à ce jour par plus de 225 000 personnes, tous les acteurs gouvernementaux, corporatifs et de la société civile devront s'engager ensemble dans un effort collectif pour une transition énergétique et écologique rapide;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité Parcs et environnement de l'arrondissement d'Outremont recommandent un fort engagement de l'arrondissement envers une transition énergétique et écologique rapide;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**QU'OUTREMONT RECONNAISSE** l'urgence d'agir collectivement face aux changements climatiques et d'accélérer l'implantation de mesures concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à mener une action climatique équitable pour tous les citoyens et toutes les citoyennes;

**QU'OUTREMONT CONTRIBUE**, avec la Ville de Montréal, au travail amorcé de la série d'engagements et de mesures concrètes annoncées dans le cadre du Global Climate Action Summit le 12 septembre dernier, visant à contribuer à atteindre la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici 2050, à se rapprocher de l'objectif « zéro déchet » et à rendre l'ensemble du parc immobilier de la Ville carboneutre d'ici 2050;

**QU'OUTREMONT ACCÉLÈRE** fortement ses efforts en matière de mobilité durable, de verdissement et de préservation des espaces verts et informe la population annuellement des actions mises en place.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

70.01

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 22 H 41.

70.02

---

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire substitut d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 janvier 2019.